

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL DE POLICE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021**

**PRESENTS** - M. Pol Guillaume, Bourgmestre-Président ;  
M. Emmanuel Douette, Député-Bourgmestre ;  
MM. Frédéric Bertrand, Thomas Courtois, Eric Hautphenne (entre en séance au point 2 de la séance à huis clos), Yves Kinnard, Bourgmestres;  
MM. Martin Jamar, Albert Morsa, Vincent Renson, Echevins ;  
MM. René Delcourt, Didier Hougardy, Sébastien Laruelle, Conseillers;  
Mmes Coralie Cartilier, Fabienne Christiaens, Pascale Désiront-Jacqmin, Anne-Marie Detrixhe, Carine Renson, Conseillères;  
M. Pascal Dodion, Chef de Corps ff ;  
Mme Christine Papy, Secrétaire;

**ABSENTS ET EXCUSES**: MM. Christian Elias, Christophe Mathieu, Olivier Orban

**ABSENTS**: MM Dominique Bovenisty, Etienne Daloze, Emmanuelle Hougardy

\* \* \* \* \*

La séance est ouverte à 20H00 sous la présidence de Monsieur Pol Guillaume, Président.

**SEANCE PUBLIQUE**

**1. Marché fédéral pour l'acquisition de 3 boucliers balistiques classe III A - Ratification**

Le Conseil de Police,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 92 (la valeur estimée n'atteint pas le seuil de 30.000 € HTVA) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu la politique générale et financière de l'année 2020 qui prévoyait, afin d'assurer la sécurité du personnel opérationnel sur le terrain, l'acquisition de 3 boucliers tactiques de classe IIIA, matériel utile pour la protection contre les armes de poing calibre 12 et lames ;

Considérant que l'organisation de la zone a été fortement impactée par la pandémie de Covid 19 et que certains dossiers ont pris du retard ;

Considérant l'impérieuse nécessité de sécuriser de façon optimale le personnel opérationnel présent sur le terrain ;

Considérant que les budgets pour cette acquisition étaient prévus au budget extraordinaire 2020 ;

Vu l'impossibilité de réunir valablement le Conseil de Police avant le 31 décembre 2020 ;

Vu la décision du Collège de Police du 23 décembre 2020 d'acquérir 3 boucliers balistiques classe III A via le marché fédéral Procurement 2018 R3 068 auprès de la firme Ambassador Arms et d'engager à l'article 330/744-51 la dépense au montant de 3.127,55 € TVAC.

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** de ratifier la décision du Collège de Police du 23 décembre 2020 qui ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>**

Il sera passé un marché ayant pour objet l'acquisition de 3 boucliers balistiques classe III A

**Article 2**

Engage, à l'article 330/744-51 la dépense au montant de 3.127,55 € TVAC auprès de la firme Ambassador Arms.

Cette dépense sera financée par emprunt.

**2. Participation à un marché provincial pour la fourniture de gaz et d'électricité pour les années 2022, 2023 et 2024 - Ratification**

Le Conseil de Police,

Attendu que la libéralisation des secteurs de l'électricité et du gaz induit la nécessité d'une mise en concurrence des fournisseurs potentiels de ces énergies ;

Considérant que cette opération doit s'effectuer dans le cadre de la législation applicable en matière de marchés publics, telle que fixée par la loi du 17 juin 2016 et ses arrêtés royaux d'exécution ;

Considérant que les centrales de marché peuvent réaliser des économies d'échelle considérable;

Attendu que le Collège Provincial de Liège organise, pour les années 2022, 2023 et 2024, une procédure similaire à celle utilisée pour les marchés précédents;

Vu le courrier de la Province de Liège – Infrastructures et Environnement – Département des bâtiments provinciaux, daté du 07 janvier 2021 et réceptionné par la zone de police le 14 janvier suivant, proposant à la zone de police d'adhérer à la centrale d'achat de fourniture de gaz et d'électricité pour les années 2022, 2023 et 2024 ;

Attendu que la décision d'adhésion à ce marché devait parvenir pour le 31 janvier 2021 au plus tard faute de quoi la zone serait considérée comme non intéressée par ce marché de fourniture ;

Vu la planification du Conseil de Police de ce jour;

Vu la décision du Collège de Police du 18 janvier 2021, statuant en urgence, d'adhérer au marché organisé par la Province de Liège relatif à la fourniture de gaz et d'électricité pour les années 2022, 2023 et 2024 ;

Par ces motifs,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** de ratifier la décision du Collège de Police du 18 janvier 2021 qui ARRETE :

Article 1:

La Zone de Police Hesbaye-Ouest décide d'adhérer au marché organisé par la Province de Liège relatif à la fourniture de gaz et d'électricité (100 % verte) pour les années 2022, 2023 et 2024 ;

Article 2:

Les besoins de la Zone de Police en gaz et électricité sont repris aux tableaux ci-annexés.

Article 3:

La présente délibération sera adressée au Collège Provincial.

**Divers**

Le Président informe le Conseil de Police que sa délibération du 22 juin 2020 arrêtant le compte annuel 2019 de la zone de police est approuvée.

**SEANCE A HUIS CLOS**

**1. ....**

La séance se clôture à 20h25.

Par le Conseil,

La Secrétaire,  
Christine PAPY  
Secrétaire de zone

Le Président,  
Pol GUILLAUME  
Bourgmestre

Pour extrait conforme,

La Secrétaire,

Le Chef de Corps,

Le Président,

Christine PAPY  
Secrétaire de zone

Thierry LEGAT  
Commissaire Divisionnaire

Pol GUILLAUME  
Bourgmestre